

Conseil du Centre

89^e session, novembre 2025

CC 89/8/a

HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de la formation syndicale

I. Plan de travail, objectifs et méthodologies

Le Comité de la formation syndicale:

a) adopte le rapport du Programme des activités pour les travailleurs 2024 et félicite ACTRAV-Turin pour avoir mis en œuvre avec succès une gamme diversifiée et de grande qualité d'activités de formation qui ont renforcé les capacités des syndicats à exercer leur droit à la liberté syndicale et à la négociation collective, ainsi qu'à s'engager dans un véritable dialogue social et à plaider en faveur d'une transition juste, de l'égalité des genres et d'une numérisation équitable.

b) rappelle que le Centre international de formation de l'OIT a été créé pour renforcer les capacités des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, et non pour fonctionner comme une institution autofinancée s'adressant principalement à ceux qui peuvent acheter ses services. La légitimité et la crédibilité du Centre dépendent de sa capacité à remplir sa mission tripartite, en veillant à ce que chaque groupe de mandants soit atteint et responsabilisé de manière significative.

c) salue le professionnalisme et le dévouement de l'équipe d'ACTRAV-Turin, dont les approches pédagogiques innovantes (réflexion sur l'avenir, simulations immersives, narration numérique, apprentissage par les pairs et traduction par IA) ont amélioré l'inclusivité et la pertinence dans toutes les régions et tous les secteurs.

d) souligne l'importance d'assurer la continuité du cycle de programmation biennal afin de consolider les résultats d'apprentissage et d'améliorer la cohérence stratégique. Il souligne la nécessité de maintenir l'inclusivité, la parité entre les sexes, l'inclusion des jeunes et l'accessibilité en tant que principes directeurs de toutes les activités de formation, conformément aux objectifs de développement durable, et insiste pour que la participation active et l'apprentissage par les pairs restent au cœur du modèle pédagogique d'ACTRAV.

e) s'inquiète du fait que les travailleurs et leurs organisations restent sous-représentés dans l'ensemble des activités du Centre et réitère son appel en faveur de mesures concrètes pour accroître leur participation grâce à des objectifs quantitatifs clairs, à un soutien financier et à une coopération renforcée. Il insiste

pour que le modèle mixte d'ACTRAV, combinant l'apprentissage en présentiel et à distance, soit préservé et développé en tant que référence de qualité et d'inclusivité.

f) reconnaît la bonne performance financière d'ACTRAV en 2024 et appelle à la transparence et au renforcement du soutien institutionnel et financier du Centre, notamment en assumant l'entière responsabilité de la couverture des dépenses de personnel d'ACTRAV-Turin. Il recommande que les excédents et les allocations spéciales soient réinvestis pour permettre aux travailleurs d'accéder à une formation abordable ou gratuite.

g) invite le Conseil du Centre à garantir un soutien institutionnel et financier durable et prévisible au Programme ACTRAV, à renforcer la participation des travailleurs à toutes les activités du Centre et à suivre la mise en œuvre des recommandations d'évaluation en présentant des rapports clairs au Conseil en 2026. Toutes les décisions concernant les activités du Centre doivent être prises en consultation avec les mandants tripartites afin de garantir l'alignement entre sa mission et ses opérations.

h) réaffirme son engagement en faveur des objectifs du Centre et reconnaît ACTRAV-Turin comme une référence mondiale en matière d'éducation des travailleurs, alliant pertinence politique, excellence pédagogique et impact transformateur, et invite le Directeur du Centre à préserver et à développer cet héritage afin que les voix des travailleurs restent au cœur de la mission du Centre.

Décision

Le Comité:

- i. approuve le projet de programme de base pour 2025 et,
- ii. appelle à promouvoir le Programme ACTRAV en tant que pilier stratégique et autonome du Centre conformément au modèle de gouvernance tripartite de l'OIT.